

Refonte de la formation initiale ASCT

Attaque du métier unique ASCT : vers une formation initiale à deux vitesses !



Paris, le 16 octobre 2017

La Direction nous a présenté son projet de refonte de la formation initiale ayant pour but :

- ✓ d'adapter la formation initiale et le dispositif d'évaluation pour que les agents se sentent plus à l'aise dans l'exercice de leur métier,
- ✓ de dispenser la bonne formation au bon moment avec la bonne pédagogie,
- ✓ de faire évoluer le **Dispositif d'évaluation** (l'Examen unique sera maintenu, la part des contrôles continus sera augmentée et les stages terrain seront pris en compte).

Pour l'UNSA-Ferroviaire, la formation initiale doit permettre au stagiaire de se sentir à l'aise dans l'exercice de son futur métier de Chef de Bord, la refonte de la formation doit aller dans ce sens.

Mais nous comprenons rapidement que c'est loin d'être le cas :

- ✓ L'agent serait formé en fonction de l'activité et de son premier emploi.
- ✓ La partie sécurité (relative à la VO 250) ne serait plus dispensée dans le socle commun, mais dans les modules complémentaires en fonction du premier emploi. Ainsi le stagiaire dont le premier emploi serait sur TRANSILIEN ou en EAS (Équipement Agent Seul) sur les TER, n'aurait pas l'ECP (Évaluation des Compétences Professionnelles), et donc ne serait pas « veillé sécurité ».



YouTube



UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65

E-mail : federation@unsa-ferroviaire.org



Pour l'UNSA-Ferroviaire, cette formation voulue par les activités serait en totale incohérence avec la réalité :

- ✓ même si la politique de la Direction est de créer des établissements par Activités, des établissements multi-Activités existent encore ;
- ✓ avoir une connaissance multi-activités est nécessaire pour une bonne relation client. Les « nouveaux » Chef de Bord ne pourront répondre aux voyageurs s'ils n'ont pas d'informations sur les trains, l'environnement ou sur d'autres Activités, voire même répondre à une simple question tarifaire d'autres activités ;
- ✓ assurer que l'agent qui souhaite une mutation recevrait la formation sécurité, c'est oublier que cela dépend des places disponibles à l'UDS. Par ailleurs, il faudra régler la question du financement du module complémentaire, car sinon le choix de l'établissement prenant ira vers un agent ayant déjà l'ECP.

Par ailleurs, cette nouvelle formation aura un impact sur :

- ✓ les « parcours Pro ASCT » ; il sera plus difficile pour un agent d'être muté d'une activité à une autre s'il n'a pas tous les prérequis ;
- ✓ la permutation d'agents entre établissement qui sera compliquée puisqu'elle devra se faire entre agents ayant reçu la même formation.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, il n'est pas acceptable d'avoir deux catégories d'ASCT, à savoir un ASCT « 4S » et un ASCT « 3S ». L'UNSA-Ferroviaire a toujours prôné le métier unique. Les missions du métier de Chef de Bord sont et doivent rester les « 4S » (Sécurité, Sûreté, Service et Sauvegarde des recettes).

Vouloir faire des gains de productivité via une formation initiale « à la carte » serait une erreur, tant pour les personnels que pour les clients.

L'UNSA-Ferroviaire est contre le projet de suppression du module sécurité dans le socle commun de la formation initiale.

Le métier d'ASCT doit rester un métier unique !

